



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 JUIN 2022

La séance débute à 20 h 30

Présents : Lia AUSSERRE (puis procuration à Myrlande Marzin), Myrlande Marzin, Brigitte LAURIN, Christophe ROPARTZ, François PONCHON, Jean-Max MARTIN, Pélagie GELARD

Procuration : Gilles LE BIHAN (F PONCHON), Aude RUVOEN (Pélagie GELARD), Jean-Marie LUCAS (JM MARTIN)

Secrétaire : Pélagie Gélard

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} Avril 2022 est adopté sans observation :

L'ordre du jour appelle à débattre les questions suivantes :

En début de séance, Lia AUSSERRE informe le conseil municipal des affiches qui viennent d'être diffusées concernant l'information sur la qualité de l'eau et les moyens de la préserver.

Elle souhaite évoquer également un mécontentement formulé par des riverains de la voie romaine au sujet de l'élagage effectué récemment à cet endroit. Lia AUSSERRE insiste sur la réglementation qui limite les possibilités d'élagage des arbres en fonction des périodes de nidification des oiseaux.

Une discussion s'engage sur la nécessité d'assurer également une sécurité de la circulation et d'éviter la chute d'arbres potentiellement dangereux et qui pourrait engager la responsabilité de la commune.

1/ DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2022

1/ Rectification d'un trop perçu

Une somme de 3600 € a été versée à tort sur le compte de la commune dans le cadre des travaux de la route de Bellevue (SDE). Une régularisation doit être opérée sur le compte 67

2/ Provision pour créances douteuses

La réglementation budgétaire impose de constituer une provision pour dépréciation des comptes de tiers d'au moins 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans. Pour la commune, le montant est de : 52 €. Il apparaît donc inutile de constituer une provision.

3/ Emprunt pour la MAM

La banque qui a été retenue pour le financement de la MAM demande une inscription budgétaire pour l'emprunt de 231.700 € -180 mois taux fixe 1,25 %. Toutefois, une négociation est en cours avec LTC pour obtenir un prêt bonifié pour la partie logements sociaux (une abstention)

Le conseil municipal adopte la décision modificative.

2/INVESTISSEMENTS

Le conseil municipal donne son accord pour les investissements suivants :

1/ RE 2020

Dans le cadre des travaux de la MAM, une réglementation RE2020 impose de nouvelles exigences en matière de réduction des consommations d'énergie primaire, dans la continuité des précédentes RT et en introduisant pour la première fois des exigences fortes pour limiter les émissions de gaz à effet de serre sur le cycle de vie du bâtiment. Tous les bâtiments d'habitation devant faire l'objet d'une demande de permis de construire après le 1^{er} janvier 2022 doivent respecter ces exigences.

Bien évidemment (!), cela entraîne pour la commune des dépenses supplémentaires.... La société ELIAD de Lannion, contactée par l'architecte a présenté un devis de 2520 € TTC qui alourdit le coût global du projet. (Une abstention)

2/ Chariot école

Il s'agit de l'acquisition d'un chariot de service pour la restauration : 506,40 € TTC Moins onéreux que la marque Bernet-Thirode

3/ Matériel de jardinage

Compte tenu de la présence d'un deuxième agent technique pour 6 mois, il est nécessaire d'acquérir une tondeuse à gazon et 1 débroussailluse supplémentaire : 1120 € TTC

4/Abri vélo

Un devis pour un abri vélo en box sécurisable pour 2 vélos de la société ADEQUAT pour un montant de 5666,51 € TTC. Une demande de subvention est à déposer auprès de LTC. (2 abstentions)

3/ ANIMATION D'ETE 2022

Outre le club de plage, la mairie propose deux animations qui se dérouleront cet été :

1/ Le cinéma de plage

Comme les deux dernières années, il est proposé une nouvelle séance de cinéma de plage dans les mêmes conditions.

Les dates sont : le 30 juillet avec repli le 6 Août

Le choix du film est en cours. Compte tenu de la fin des restrictions liées à la crise sanitaire, on peut s'attendre à une forte affluence. Il faut avertir la gendarmerie de Plestan et adresser un courrier aux cinémas de Lannion et Plestan.

2/ Le feu du 14 juillet

A l'occasion du feu d'artifice le 13 juillet (choix de la musique à faire), il est proposé l'intervention de Fanch Cornic (sonneur) et de son collègue Erwan Moal pour animer la retraite aux flambeaux jusqu'au Tantad. A voir en coordination avec Ici ça bouge et l'amicale laïque. Une réunion est prévue à ce sujet le 7 juin.

Pour les 2 sonneurs, la prestation est de 400 € toutes charges comprises par le GUSO. Une animation sur podium est également organisée.

Pour le feu d'artifice et le cinéma de plage, il faut demander l'AOT.

Par ailleurs, le dispositif Argent de poche est reconduit avec des jeunes à partir de 15 ans jusqu'à 17 ans.

Le conseil municipal adopte ce programme d'animation.

4/ AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Le conseil municipal donne son accord pour le renouvellement de l'AOT avec l'Etat pour les enrochements à l'embouchure du Kerdu.

Le renouvellement est valable pour une période de 10 ans.

5/ TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal donne son accord pour la modification du tableau des effectifs de la commune :

1/ Agence postale

Le jury de recrutement a sélectionné trois candidats le 23 mai. La candidate retenue en premier doit vérifier auprès de son employeur sa disponibilité au début juin. Nous devons fixer le type de contrat (CDD 1 an avec période d'essai de 1 mois). Pas de réponse de la personne sélectionnée en premier. Voir la deuxième sur la liste.

2/ Animateur de plage

Il s'agit du recrutement de 2 animateurs de plage pour un temps complet pendant 2 mois. A noter les difficultés pour recruter les animateurs qui peut entrainer l'annulation du club de plage par absence d'encadrement.

3/ Adjoint Technique

Il avait été envisagé un recrutement du 2eme agent technique en Contrat aidé mais le dispositif n'est pas opérant ; il faut modifier le tableau des effectifs pour un CDD de 6 mois de droit public

5/ QUESTIONS DIVERSES

- L'association *Ici ça bouge* fait un don pour une maison d'enfants à installer sur la plage. Le conseil municipal remercie vivement l'association et donne son accord pour l'acceptation du don d'un montant de 5539 € HT
- Rappel des élections législatives les 12 et 19 juin 2022.
- Une réunion publique est organisée le 13 juin pour informer sur les travaux à réaliser pour la Station d'épuration qui doivent débiter en septembre 2022.
- Suite au dossier déposé, la commune a obtenu une subvention de 70.000 € pour les travaux envisagés pour l'aménagement du bourg.
- Le maire lit la lettre adressée par les aides à domicile au conseil départemental – à leur demande - concernant les frais kilométriques.
- La signature du compromis de vente dans le cadre de l'acquisition des terrains consorts SCHMIDT aura lieu le 17 juin.
- La commune accorde une aide financière de 1000 € pour les femmes ukrainiennes hébergées à St Michel en Grève. Le maire les recevra en juillet.
- Le permis de construire pour la création de la MAM et des logements sociaux a été déposé début juin.

Sans autre point à l'ordre du jour la séance du conseil municipal est levée.